

solliès-pont

« Barrage 83 » se bat pour un juste prix de l'eau

Paru aujourd'hui, vendredi 13 février 2009



Les membres de Barrage 83 sur le parvis de la Communauté des communes de la vallée du gapeau.

Des administrateurs de « Barrage 83 », association intercommunale de défense des usagers de l'eau ont récemment rencontré les maires du SIVOM et de la CCVG pour une réunion de travail.

À l'ordre du jour, le tarif de la potabilisation de l'eau. À cette occasion, la présidente, Josette Gilberton, répond à nos questions.

Var-matin : Vous vous battez depuis longtemps pour un juste prix de l'eau. pourquoi aujourd'hui mettre le doigt sur la potabilisation précisément ?

Josette Gilberton : « Parce que c'est l'impact du coût de l'eau traitée à la station du Sivom par Véolia qui pénalise depuis plus de 20 ans les usagers du Gapeau. Signé en 1982, ce contrat de potabilisation fait évoluer le prix de l'eau traitée indépendamment du coût de l'eau brute achetée au Canal de Provence. L'indexation de son tarif atteint cette année un chiffre record, + 4,85 %, la marge bénéficiaire de Véolia sur ce contrat étant de 32 %. Il faut savoir que l'audit que nous avons obtenu il y 10 ans dénonçait déjà une « profitabilité excessive », elle était alors de 20 % ».

Qu'attendez-vous des maires du Sivom ?

« Qu'ils assument pleinement leur rôle et exercent leur droit de contrôle et de régulation. Ils ont choisi pour 30 ans le mode de gestion déléguée à une société privée. Ils ont fixé le tarif initial de l'eau traitée, ils doivent tout au long du contrat s'assurer de son adaptabilité en contrôlant les comptes de ce service et en engageant aussi souvent que nécessaire des renégociations prévues par le législateur. Nous leur avons demandé une remise à plat de ce contrat à 3 ans de son échéance, une évaluation justifiée des charges réelles du service de façon à redéfinir un tarif plus justement basé sur des coûts réels. Les maires décident de la marge bénéficiaire qu'ils accordent à leur prestataire il est grand temps de rééquilibrer la balance au profit des usagers ».

Avez-vous été entendus ?

« Les abus que nous leur avons signalés sont évidents, l'indexation inflationniste du tarif parle d'elle-même. Nous pensons avoir été convaincants. La révision du prix se fera. Quand ? De combien baissera-t-il ? Les conditions de révision n'ont pas été évoquées par le président qui est resté évasif sur les délais. Nous avons insisté sur le calendrier : 3 communes vont bientôt devoir décider du mode gestion de leur service de distribution de l'eau, leur contrat arrivant enfin à échéance. Or, le coût de la distribution dépend lui-même du contrat de potabilisation du Sivom ».

2009 pourrait-elle être l'année des remous comme vous l'annonciez récemment dans nos colonnes ?

« L'échéance de bon nombre de contrats que nous dénonçons depuis 15 ans, le nécessaire débat public sur les deux modes de gestion du service de l'eau seront pour notre association de défense, l'occasion d'informer largement les usagers. Des travaux d'investissement sur la station de potabilisation, des travaux d'adduction ou de réfection sur les réseaux communaux sont programmés. Nous serons vigilants sur leur impact sur la facture de l'utilisateur. Depuis plus de 20 ans les tarifs abusifs ont dégagé des bénéfices distribués aux actionnaires. Petit rappel de la loi : « l'argent de l'eau doit aller à l'eau », « le prix de l'eau doit être la juste contrepartie du service rendu ». Nous continuerons à exiger le juste prix pour l'utilisateur ».

René Long